

A l'attention de Monsieur le président de l'ANAH

Monsieur le président, cher confrère,

En votre qualité de président de la section locale Champagne – Ardennes de l'ANAH, vous avez déjà reçu un exemplaire du message que j'ai adressé par internet à notre confrère ZILLIG, président de la CNBF.

C'est maintenant en votre qualité de président national de l'ANAH, avec l'assentiment de mon président de section locale, que je vous l'adresse avec copie pour information à nos confrères retraités honoraires nantais.

Tout d'abord, je profite de ce courriel pour ajouter la remarque suivante à ce que j'ai écrit au président de la CNBF.

Au titre de la compensation inter régimes (loi du 24 décembre 1974), la CNBF débourse chaque année une somme d'environ 100.000.000 d'euros. C'est énorme ! Ajoutons que les professionnels libéraux (CNAVPL et CNBF) sont proportionnellement les plus gros contributeurs de ce système de solidarité entre les régimes de retraite relevant du code de la Sécurité sociale (source : CIPAV).

Or, toutes les autres caisses de retraite, notamment celles qui sont les bénéficiaires de ce système de compensation, ont revalorisé les pensions de leurs retraités à hauteur de l'inflation, a minima, pendant que l'on nous a refusé, à nous, une revalorisation équivalente.

CE SYSTEME A DONC CONDUIT A UNE ABERRATION ET UNE SPOLIATION DONT NOUS, RETRAITES, SOMMES LES VICTIMES.

Et c'est la deuxième fois consécutive où l'on nous fait subir une revalorisation insuffisante, maigre l'an dernier, squelettique cette année !

Qui pourrait trouver cette situation acceptable ? A dire juste, elle est révoltante.

Un argumentaire nous avait été annoncé, émanant des instances dirigeantes de l'ANAH, avec, pour objectif, de combattre la délibération de l'AG de la CNBF du 15 décembre 2023.

Mais nous avons reçu, en fait, un appel à la soumission, à accepter d'abandonner « l'idée d'un vote sur l'augmentation de nos retraites lors de l'Assemblée Générale de juin prochain » et à nous résigner à admettre qu' « il n'y aura pas de rattrapage dans l'avenir ».

L'ANAH aura-t-elle perdu de vue que son objet est, entre autres, « l'action en vue de l'amélioration des retraites, notamment auprès de la CNBF » ?

On peut le craindre encore à la réception d'un questionnaire appelant des réponses « nécessairement brèves et synthétiques » dans le cadre d'une « enquête nationale auprès des avocats honoraires de France au sujet de leur vécu professionnel »...

Cela alors que la **première préoccupation** des avocats retraités est l'ajustement des pensions à l'inflation et la révision de la délibération outrageante de la dernière AG de la CNBF !!!

Cette AG est une honte non seulement parce qu'elle nous maltraite (nous sommes les seuls retraités à subir ce traitement humiliant) mais encore parce qu'elle ne procède pas d'une analyse raisonnable mais d'une manière de penser et de faire (pour le forfait – supposé - d'un seul, on se venge sur une population) qui ne peut que susciter l'indignation (Cf. lettre du président de la CNBF datée du 26 mars 2024 et ma réponse du 15 avril).

Et on peut le craindre toujours à la lecture de la convocation à la prochaine AG de l'ANAH qui est totalement muette sur cette question pourtant décisive de la revalorisation de nos retraites, laminées depuis deux années consécutives.

Dans ces conditions, il est IMPERATIF - et je vous demande de bien vouloir le faire – d'inscrire cette question de la revalorisation des retraites versées par la CNBF à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ANAH du 15 mai prochain pour qu'il soit décidé des actions à mener pour obtenir l'annulation ou la révision de l'AG de la CNBF du 15 décembre 2023 ainsi que le rattrapage de ce que nous avons perdu par rapport à l'inflation depuis deux ans.

Veillez croire, Monsieur le président, cher confrère, à l'assurance de mes meilleurs sentiments confraternels.

Hubert BOUCHET

Avocat honoraire au Barreau de NANTES